



MM. Bourgeois et Doumer, ce dernier surtout, s'étaient multipliés ; il ne reste plus rien de leurs fantaisistes conceptions fiscales ou constitutionnelles. L'idée baroque d'un Sénat tenu en lisière et menacé de la férule des radicaux ne résiste pas plus à l'examen, que celle de la globalité de l'impôt et de l'exercice appliqué à l'ensemble des contribuables. Ce n'était pas la peine assurément, pour les propagandistes, de se donner tant de mal.

Ainsi le terrain est à peu près déblayé. Le ministère Méline ne se contente pas cependant de cette besogne. Il a raison ; les œuvres purement négatives ne servent qu'à donner de nouvelles forces aux négatifs par excellence. Aussi viennent de surgir des projets positifs, d'un esprit pratique et réformateur incontestable. M. Barthou a proposé d'améliorer la législation des Conseils généraux et des Conseils municipaux, dans le sens d'une meilleure gestion des affaires et d'une décentralisation qui développerait l'autonomie départementale et communale sans, pour cela, porter atteinte aux droits supérieurs de l'Etat. Dans le même ordre d'idées, le distingué ministre de l'intérieur propose la réforme des Conseils de préfecture en ramenant leur nombre à dix huit et en les affranchissant dès lors, vis à vis de l'administration, d'une espèce de tutelle qui nuit autant à leur considération qu'à une bonne justice.

Ces projets, pour peu qu'ils soient goûtés par le Parlement, permettent de concevoir et de préparer d'autres réformes de décentralisation autrement importantes pour le plus grand bien de la politique d'économies. Sans doute les avantages qui en devraient résulter ne ressortiraient pas du jour au lendemain ; mais ils seraient réels et s'étendraient à mesure de l'application de la législation nouvelle par la simplification des affaires, et la diminution obligée du nombre de fonctionnaires. Evidemment il faudra plus d'un jour pour voir le nouveau système être appliqué complètement ; c'est le propre de toutes les œuvres sérieuses et durables de s'élever peu à peu. Tout édifice a sa première pierre et les projets Barthou paraissent en avoir la structure et la solidité.

Le ministre des finances, M. G. Cocher, ne reste pas non plus inactif, et nous connaissons aujourd'hui quelques-uns de ses projets d'économie financière. Je ne parle pas du budget dont les modifications ne sauraient porter en tout cas sur l'exercice 1897 ; mais le projet d'assainissement de la santé publique par la surveillance de la fabrication ou la dénaturation des alcools nuisibles à la consommation, et la nouvelle législation sur le privilège de la Banque de France,

donnent à accomplir au Parlement une besogne ardue sans doute, mais non impossible à accomplir. Au contraire, les avantages d'intérêt public qu'elle présente, doivent stimuler la bonne volonté et les efforts du législateur.

Ainsi d'une part, on entrevoit la simplification tant désirée de l'administration, de l'autre l'amélioration de la santé des travailleurs et le développement du crédit public. Il n'y a que les mécontents quand même et les réformateurs outranciers qui ne savent par quelles réformes commencer quand ils tiennent la queue de la poêle gouvernementale, qui peuvent traiter par le dédain des projets aussi importants par eux-mêmes et par leurs conséquences.

F. AYLIES.

LA LOI TURREL

Les viticulteurs français attendent, avec la plus vive impatience, la fin de la discussion de la loi sur les vins artificiels. Ils espèrent que le Parlement défendra leurs intérêts, les sauvera de la ruine qui les menace, par le vote de la loi Turrel.

Du vote de cette loi dépend leur existence ; car il leur est impossible de lutter avec les fabricants, qui peuvent livrer à la consommation du vin artificiel à un prix moins élevé que le prix de revient du vin naturel.

Le développement rapide de cette industrie prouve combien l'écoulement du vin artificiel est facile. Bientôt des usines seraient établies dans toutes les régions, le cidre et la bière menacés à leur tour, la France entière ne boirait que des produits de ces fabriques, si l'on ne mettait un terme à la fabrication de toutes les boissons plus ou moins malsaines vendues sous le nom de vin.

Grâce aux habiles chimistes qui leur prêtent leur concours, les fabricants produisent ces liquides non seulement avec des raisins secs, mais encore à l'aide de figues, riz, betteraves, orge, mowra, fraises, framboises, cerises, myrtilles, groseilles, baies de ronce,.... on bien en mélangeant entre eux des teintures, de l'alcool à bon marché de n'importe quelle provenance, de l'eau, quelques éthers et d'autres matières telles que le tanin, l'acide tartrique....

Des tombereaux de fruits avariés provenant des balayures des Halles centrales de Paris, sont amenés tous les jours dans une usine, pour servir à la fabrication des vins artificiels. On vend en Allemagne, sous l'étiquette de nos grandes marques, des champagnes fabriqués avec des groseilles et des framboises blanches.

Des hommes éminents ont demandé, au nom de la liberté, que l'on tolère la fabrication des vins de raisins secs. L'un d'eux, M. le docteur Cazeneuve, disait dernièrement : « A chacun la liberté de s'alimenter et de boire suivant ses goûts, à moins que l'intérêt supérieur de la race ne soit en jeu. L'Etat a alors le droit et le devoir d'intervenir.... Et c'est précisément parce que je suis respectueux de la liberté d'autrui, que je veux entraver la fraude qui lui fait boire ce qu'il ne veut pas boire. »

M. le docteur Cazeneuve voudrait que la fabrication des vins artificiels soit interdite, mais que le consommateur pût les reconnaître avant de les acheter et être ainsi libre de les boire si cela lui était agréable. Il indique un moyen des plus ingénieux (nous en avons déjà parlé dans une de nos précédentes chroniques) pour savoir si des vins ont été fabriqués avec des raisins secs. Leur dénaturation par la phénolphtaléine permettrait aux consommateurs de les reconnaître en faisant une opération aussi rapide que facile. La feraient-ils ? On peut affirmer le contraire pour l'immense majorité. Le petit nombre qui se conformerait à ces indications ne pourrait reconnaître, par ce procédé, les boissons si nombreuses qui sont fabriquées avec d'autres produits que les raisins secs, et vendues sous le nom de vin.

Après le départ du ministre des colonies, la commission du budget a décidé de réduire à 450,000 fr. le crédit demandé pour assurer l'application de la loi sur le recrutement à la Réunion.

La commission a estimé qu'il suffisait, cette année, d'incorporer la classe de 1896 et qu'il n'y avait pas lieu d'appeler sous les drapeaux les deux classes précédentes.

D'autre part, elle a pensé qu'il n'y avait pas lieu de donner aux troupes recrutées à la Réunion le traitement colonial qui, suivant elle, ne doit être alloué qu'aux Européens envoyés dans les colonies.

M. Laroche à Marseille

Marseille, 8 novembre.

Le paquebot *Ava*, qui est arrivé hier après-midi avait à bord M. Laroche, ancien résident général à Madagascar, rentrant en France.

On avait pris des précautions inusitées pour empêcher toutes les personnes étrangères au service de monter à bord. Seul M. Rhodes, conseiller de préfecture, est monté sur le paquebot et a eu un long entretien avec M. Laroche ; on a supposé qu'il lui signifiait les instructions du gouvernement relatives à ses communications passées et futures aux journalistes.

Enfin on a pu pénétrer sur l'*Ava* ; les reporters ont immédiatement entouré M. Laroche qui a répondu sur un ton aimable, qu'il doit au Ministre seul les renseignements qu'on lui demande.

A cette question posée à brûle-pourpoint par un des assistants : « Mais enfin, la situation est-elle bonne ou mauvaise à Madagascar ? », il répond sur un ton enjoué : « Elle serait peut-être meilleure si j'y étais ». M. Laroche ajoute qu'on peut avoir grande confiance dans le général Galliéni qui a fait ses preuves.

C'est tout ce qu'on a pu obtenir. Déjà, pendant la traversée, M. Laroche s'était montré peu communicatif avec les passagers, mais de ses rares entretiens, il semble résulter qu'il a complète confiance en lui-même et en sa justification prochaine.

Le traité Dreyfus

Le correspondant du *Times*, à Bruxelles, apprend de source privée, que des révélations vont être faites bientôt relativement à la condamnation de Dreyfus. Un pamphlet va être publié très prochainement ; on s'y efforcera de montrer Dreyfus, victime d'un sinistre complot !

Guillaume II en France

On se souvient de l'émotion que provoqua, à Paris, la nouvelle de la présence de Guillaume II à Versailles, en même temps que le tsar.

La plupart des journaux émettent des doutes sur l'exactitude de ce bruit, bien qu'il ait été reproduit et affirmé par notre distingué confrère, M. Arthur Lotz, de la *Vérité*.

Un rédacteur du *Gaulois* a cherché à obtenir de M. Lotz lui-même des renseignements précis et à connaître la source de ses informations.

« Guillaume II n'est pas venu inopinément en France, a déclaré à notre confrère M. Lotz : il avait fait prévenir officiellement le gouvernement de son intention d'assister incognito aux fêtes données en l'honneur du tsar. Le gouvernement ne crut pas devoir s'opposer à son désir et prit des mesures en conséquence.

« La direction de la Compagnie de l'Est fut laissée aller à l'abominable crime du suicide.

L'attitude embarrassée de Mme Desormes en présence de M. Ledoux ne laissa aucun doute à celui-ci à cet égard. Lorsqu'il lui parla de la créance emparée impayée, elle parut étonnée d'autant que son mari, la veille au soir, lui avait assuré qu'il possédait une partie de la somme qu'il devait envoyer à M. Ledoux le lendemain matin avec une lettre pour lui demander un sursis pour je compléter. Elle fit appeler Jacques Féral.

« M. Desormes vous a dit hier soir devant moi qu'il vous chargerait d'une commission pour M. Ledoux ce matin... N'en a-t-il donc rien fait ? lui demanda-t-elle.

« En effet, madame, répondit-il, M. Desormes devait me charger d'une commission pour M. Ledoux, et c'est précisément pour prendre ses ordres que je traversai de bon heure l'atelier. L'ayant aperçu sur une passerelle, je me dirigeais vers lui, lorsque...

Il s'arrêta sur un geste de M. Ledoux qui ne voulait pas raviver la douleur de la malheureuse par un nouveau récit de l'épouvantable catastrophe.

« Aur-Ste, ajouta le manufacturier, si votre mari avait l'intention de m'envoyer une partie de la somme échue, on retrouverait forcément cet argent dans sa caisse.

« En effet, fit vivement Mme Desormes.

« A moins, dit Jacques Féral, que mon pauvre maître vous ait fait croire qu'il avait cette somme pour vous tranquiliser... Car vous ne l'avez pas vu cet argent ?... ajouta-t-il en fixant sur elle un regard bizarre.

« Je ne l'ai pas vu... non... c'est vrai, balbutia Mme Desormes, prise d'un frisson étrange.

M. Ledoux comprit qu'il ne devait pas prolonger davantage ce pénible entretien, et s'excessa de son mieux auprès de Mme Desormes d'être venu ainsi troubler sa douleur.

(A suivre.)

INFORMATIONS

La commission du budget

M. André Lebou, ministre des colonies, a été entendu samedi par la commission du budget au sujet du projet de loi tendant à demander un crédit de 2,177,250 francs, pour l'application de la loi sur le recrutement à la colonie de la Réunion.

Le ministre a exposé que la loi du 1<sup>er</sup> août 1895, tendant à appliquer la loi de 1889 à cette colonie, est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 1896. C'est seulement en septembre dernier que le gouvernement a été en possession des renseignements sur le fonctionnement de cette loi.

C'est ce qui fait qu'il n'a pu présenter que samedi la demande de crédit supplémentaire. S'il s'était enfermé dans les termes impératifs de la loi, il eût engagé la dépense, sauf à demander le vote des crédits ultérieurement.

Mais par déférence pour le Parlement, il n'a pas voulu procéder de cette manière. C'est pour la même raison qu'on n'a pas pu inscrire d'avance au budget de 1897, le crédit de 4 millions qui sera nécessaire pour assurer l'application de la même loi pendant la durée totale de l'année prochaine, car le crédit de 2,177,250 fr. demandé samedi, ne concerne que le second semestre de 1896.

« Je ne pourrai jamais croire, répéta-t-il, que M. Desormes a eu le vertige.

« Alors... un moment de folie ? demanda un des ouvriers.

« Un moment de folie... si vous voulez... ou autre chose, ajouta-t-il.

Ce mot vague qui laissait entrevoir l'hypothèse d'un suicide, n'était pas de nature à obtenir créance auprès de tous ceux qui connaissent M. Desormes. La droiture de son caractère, ses sentiments religieux donnaient un démenti formel à toute idée de ce genre. Le doute que laissait planer Jacques Féral sur la fin tragique du flûteur lui attira même quelques remontrances de la part de ses collègues. Cependant un fait qui se passa dans l'après-midi de cette même journée, parut donner quelque vraisemblance à son appréciation.

Un manufacturier des environs, M. Ledoux, arriva précipitamment en voiture demandant à voir sans retard Mme Desormes. Pendant son entrevue avec la veuve du malheureux, les ouvriers entourèrent le domestique qui l'avait conduit et le pressèrent de questions auxquelles d'ailleurs il ne se fit pas faute de répondre. Il conta alors que, par suite de spéculations malheureuses, M. Desormes se trouvait depuis quelque temps déjà dans une situation commerciale très tendue. A plusieurs reprises, M. Ledoux lui avait avancé de fortes sommes en garantie desquelles M. Desormes, par un acte passé entre eux, lui cédait son usine si à une date déterminée il se trouvait dans l'impossibilité de rembourser. Or, la date fixée pour le remboursement était arrivée, et depuis le matin M. Ledoux avait attendu en vain le paiement convenu. Il s'était alors décidé à venir s'enquérir de la cause de ce retard auprès de son créancier, et c'est en route qu'on lui avait appris la fin tragique de M. Desormes. Ce récit donnait amplement raison aux suppositions de Jacques Féral ; l'infortuné flûteur, à bout de ressources, ne pouvant faire honneur à son échéance, voyant sa situation perdue, avait perdu la tête et s'était

bragés d'épais sourcils, Jacques Féral, généralement taciturne, recherchait la solitude. Aux heures de repas il se retirait dans la chambre qu'il occupait dans un des bâtiments de l'usine et ne se mêlait que très rarement aux longues causeries des ouvriers de l'usine.

Il dut, malgré tout, se départir de son mutisme habituel, quand, après avoir mis Mme Desormes au courant du coup terrible qui la frappait, il fut assailli de tout côté de question sur la façon dont l'accident avait eu lieu. Il raconta alors que, ce matin-là, passant de très bonne heure par la chambre des machines, il avait aperçu M. Desormes debout sur une passerelle dominant les engrenages et paraissant réfléchir. Au moment où pour lui demander un renseignement il avait lui-même gagné la passerelle et s'approchait de M. Desormes, celui-ci, comme pris d'une folie subite, s'était cramponné à la barre de fer servant de garde-fou, si bien que, le corps penché en avant, il s'était trouvé en contact avec une courroie en mouvement.

« Je fus tellement atterré, dit-il, que je restai quelques secondes cloué sur place, sans voix, perdant la tête. Enfin, quand je pus appeler, il était trop tard ; le corps de mon malheureux maître gisait à terre broyé, écrasé, méconnaissable.

Comme chacun cherchait à expliquer l'accident, les uns par une imprudence, les autres par un vertige subit, Jacques Féral reprit :

« Pour moi, qui ai vu le mouvement de M. Desormes, je ne me ferai jamais à l'idée d'un vertige dont il aurait été pris s'bitement. Un homme pris de vertige s'affaîsse, se laisse choir inconscient. Or, M. Desormes a dû faire un effort considérable pour se pencher en avant afin d'atteindre la courroie qui devait l'enlever, et en jeter par la dépression de la rampe en fer de la passerelle.

Et Jacques Féral fit remarquer aux ouvriers le fer du garde-fou tordu dans sa longueur comme sous une pression énorme.

Un crime inconnu

Vers la fin du mois de mai 1875 un accident épouvantable jeta à la consternation parmi les nombreux ouvriers d'une filature établie à quelque distance du Calcau. M. Desormes, le propriétaire de l'usine en question, visitant de grand matin ses ateliers, était entraîné par une courroie de transmission, dont il s'était imprudemment approché. Malgré les cris des employés, témoin de l'accident, on ne parvint pas à arrêter assez tôt la machine. Projété violemment contre l'arbre de couche, le corps du malheureux retomba bientôt à terre, horriblement mutilé. Ce fut une désolation générale. M. Desormes était très aimé dans son entourage, et lorsqu'il fallut rapporter à la maison d'habitation voisine de l'usine, le cadavre de l'infortuné, ce fut à qui ne se chargerait pas d'apprendre à sa jeune femme la terrible catastrophe. Message d'autant plus redoutable que Mme Desormes allaitait son premier enfant, un bébé d'un an. Ce fut Jacques Féral, l'employé qui se trouvait là au moment de la catastrophe, à qui échoit cette lugubre mission. Ce Jacques Féral était depuis quelques mois seulement à la filature ; il s'était présenté un matin demandant de l'ouvrage, et M. Desormes était sur le point de le congédier avec une petite amende. Lorsque Mme Desormes, survenant par hasard, toute émue de l'air lamentable du quémendeur, avait intercedé auprès de son mari pour qu'il le gardât. Dans les commencements, ses fonctions étaient celles d'un homme de peine ; puis, petit à petit, il s'était élevé à la situation de garçon de bureau ; M. Desormes lui faisait faire ses courses et l'avait spécialement attaché à son bureau. Grand, légèrement voûté, la barbe grisonnante, les yeux om-

— Pauvre petit ange, murmura-t-il.  
Et ses yeux s'étaient portés sur un portrait de la comtesse Jeanne suspendu au-dessus du berceau, il ajouta, rêvant :  
— Pénible chose parfois que la vie.

avisée d'avoir à tenir prêt un wagon spécial pour son voyage à Paris et à Châlons.

Le mardi 6 octobre, jour de l'arrivée du tsar à Paris, le gouvernement sachant que Guillaume II se trouverait le soir aux abords de l'Opéra, le président du conseil fit mander le colonel du régiment de chasseurs à cheval, de service ce soir-là sur la place de l'Opéra, et, en présence de M. Barthou, lui donna des instructions pour le cas où l'empereur serait reconnu. Le colonel devait réprimer toute manifestation hostile et, au besoin faire évacuer la place.

Le gouvernement n'avait pas jugé à propos de prévenir le tsar de la présence de Guillaume II.

Le jeudi 8, Guillaume était à Versailles. Là, il fut reconnu dans la galerie des Glaces par Nicolas II, les regards des deux souverains même se croisèrent.

Un haut personnage de la suite du tsar, ayant saisi la fugitive émotion du tsar, suivit la direction de ses yeux et reconnut, à son tour l'empereur allemand.

Très ému lui-même, il signala la présence de Guillaume II à plusieurs personnes, entre autres à M. de Nolhae, conservateur du musée de Versailles, qui dirigeait la visite de Nicolas II dans le palais.

Le soir même, la nouvelle avait transpiré en ville et y produisait une certaine émotion.

De Versailles, Guillaume II partit, le soir, pour Châlons où il assista avec une attention soutenue à la revue. Le général de Boisdeffre et tout le haut état-major le savaient là. On en causait avant la revue.

Des généraux et des officiers informés de sa présence, cherchèrent à le reconnaître : plusieurs l'ont vu.

A la suite de l'information de la *Vérité*, plusieurs membres du gouvernement interrogés à ce sujet par des amis et des membres du Parlement, ont confirmé la nouvelle ou ont refusé de répondre expressément sans la nier.

Nombre de journaux allemands ont reproduit l'information de la *Vérité* et l'ont commentée ; quelques-uns l'ont donnée sous réserve, d'autres ont cherché d'où elle pouvait provenir : pas un ne l'a démentie.

Enfin, le *Bulletin de la cour de Berlin*, après avoir annoncé le départ de l'empereur pour le château de Hubertusstock, au moment où il venait en France, n'a mentionné son retour, sans commentaire, qu'au bout de huit jours.

**Les Affaires de Turquie**

Au reçu du compte-rendu de la séance de la Chambre des députés, le sultan a envoyé un de ses secrétaires à M. Cambou, ambassadeur de France, qui lui avait demandé audience. Sur les instructions qu'il avait reçues de M. Hanotaux, M. Cambou a fait savoir qu'avant tout il était urgent que le sultan prit un certain nombre de mesures propres à rassurer l'opinion et à donner à l'Europe une première satisfaction.

Muniz-Bey, ambassadeur de Turquie à Paris, vient de faire connaître à M. Hanotaux que le sultan avait immédiatement examiné et réglé les points suivants :

1° Mise en liberté des personnes incarcérées contre lesquelles il n'existe aucune charge, tant à Constantinople qu'en province. Les fonctionnaires qui ne se conformeraient pas sous deux jours à cet ordre, seraient sévèrement punis. Le ministre de la justice a reçu des ordres spéciaux en ce qui concerne Constantinople ;

2° La police recevra des ordres pour que les Arméniens paisibles ne soient pas poursuivis ;

3° Convocation immédiate de l'assemblée arménienne pour procéder à l'élection du patriarche ;

4° Le colonel Mazhar-Bey, rendu responsable du meurtre du Père Salvator, est déféré à un conseil de guerre. Les ordres annoncés sont mis à exécution ;

5° Le vali de Diarbekir, Anis-Pacha, particulièrement signalé dans les troubles d'Arménie, est révoqué ;

6° Des instructions précises sont adressées aux valis pour assurer la répression de toute nouvelle violence ;

7° Le ministre de l'instruction publique devra supporter la charge des réparations à effectuer dans les couvents catholiques d'Asie-Mineure, qui ont souffert des derniers troubles ;

8° Des ordres sont donnés pour la distribution de secours aux populations plus particulièrement éprouvées par les derniers événements ;

9° M. Cambou a demandé, en outre, l'application rapide des réformes accordées l'année dernière, aux six vilayets d'Arménie et leur extension aux autres provinces de l'empire. Des ordres sont envoyés à cet effet.

Le décret relatif à l'extension des réformes va être publié.

On sait que le préfet de police de Constantinople, Nazin-Bey, qui avait été accusé de faiblesse lors des violences commises dans la capitale de l'Empire, vient d'être révoqué.

M. Hanotaux a remercié Muniz-Bey de cette communication et lui a fait savoir qu'il donnait à M. Cambou des instructions précises pour surveiller l'application de ces premières mesures.

**Les élections de Toulouse**

Toulouse, 9 novembre.

Le dépouillement du scrutin s'est effectué avec calme.

La liste de protestation de l'ancien conseil municipal dissout obtient une moyenne de 13,400 voix ; elle aurait 26 élus d'après les chiffres communiqués par la police.

La liste des intérêts communaux obtient une moyenne de 11,500 voix et la liste socialiste dissidente 1,400 voix environ.

La journée s'est écoulée sans incidents.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

On nous écrit de Gourdon :

Le choix que M. de Verninac voudrait imposer aux électeurs du Lot, pour les représenter au Sénat, semblerait accuser de stérilité notre cher département, qui a pourtant, à toutes les époques, fourni des hommes de valeur.

De ceux-ci, pour M. de Verninac, il n'en faut pas.

Ayant l'ambition de perpétuer la suprématie qu'il a, jusqu'à ces derniers temps, exercée dans la contrée, il préférerait, on le conçoit, s'entourer de nullités dociles, n'ayant d'autre mission que de chanter ses louanges et de célébrer sa domination.

Aussi, voit-il avec un dépit marqué, la candidature de M. Rey, député et les sollicitations nombreuses et pressantes dont est l'objet M. Roussel, père, conseiller d'Etat, pour se présenter également aux élections du 5 janvier.

Des hommes de cette trempe, monsieur de Verninac, n'ont nul besoin de votre direction protectrice pour se mouvoir dans le Parlement.

Plus instruits, plus capables et plus travailleurs que vous, ils sont de taille, vous le comprenez, à faire flâir rapidement votre étoile. De plus, ils ne veulent pas de votre socialisme, qui, présenté, soutenu par un aristocrate comme vous, ne peut que mettre en gâté tous ceux qui vous connaissent. Ils savent, ces hommes, combien sont futiles et trompeuses les étiquettes politiques dont MM. de Verninac et ses amis décorent leur drapeau.

MM. Roussel et Rey, républicains convaincus, veulent une République qui, dédaignant le bruit et les vaines déclarations, s'attache résolument à donner au peuple toutes les améliorations, tous les progrès réalisables.

Tandis que M. de Verninac provoque les occasions de combattre le ministre Méline, MM. Rey et Roussel partagent les vues sages de ce gouvernement qu'ils soutiennent.

M. de Verninac ne saurait donc avoir maintenant aucune influence.

Toutes ses espérances à l'endroit de sa réélection, étaient étroitement liées au retour du ministère Bourgeois et il voit aujourd'hui avec tristesse combien était fragile ce fil auquel il avait suspendu sa fortune politique.

Les noms de MM. Rey et Roussel sont accueillis partout avec faveur, avec sympathie.

D'autres candidatures, également recommandables, sont mises en avant. Nous les ferons prochainement connaître.

**Reception officielle**

A l'occasion de son arrivée dans le département et de la prise de possession de ses fonctions, M. Roussel, préfet du Lot, recevra demain mercredi 11 courant, à une heure et demie de l'après-midi, à l'hôtel de la préfecture, les autorités civiles et militaires.

**Le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre**

Le chef de cabinet de M. Arnaud, ancien préfet du Lot, M. Vicart, qui vient d'être nommé sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, est passé vendredi matin à Cahors par le train de 9 heures 51, se rendant à son poste.

De nombreux amis se trouvaient sur le quai de la gare pour serrer la main, entre deux trains, à celui qui a laissé de si bons souvenirs dans notre ville.

**Suicide**

Samedi soir, vers cinq heures, on a trouvé pendu, dans sa chambre, M. Castagné, percepteur-receveur de Cahors. On croit que c'est à la suite de vives souffrances que M. Castagné, dans un accès de désespoir, a mis fin à ses jours.

Dans son testament, déposé chez M<sup>e</sup> L-scale, notaire à Cahors, il exprime le désir d'être enterré civilement, sans discours et sans fleurs, dans la fosse commune. Il recommande à ses héritiers de n'accepter sa succession que sous bénéfice d'inventaire.

**Perceptions vacantes**

M. Advier, 2<sup>e</sup> fondé de pouvoirs à la trésorerie générale du Lot, est chargé de l'intérim de la perception de Cahors.

M. Gras, candidat percepteur, est chargé de l'intérim de la perception de Bach.

**Concert de l'Orphéon**

Nous rappelons à nos lecteurs que le concert de l'Orphéon aura lieu au théâtre, dimanche 15 novembre prochain, au profit des Pauvres de la Ville. En raison du grand nombre de places déjà demandées, nous engageons vivement les personnes qui désireraient y assister, de vouloir bien prendre leurs billets dès jeudi. A la dernière soirée, offerte par notre excellente société chorale, plus de deux cents personnes n'ont pu trouver de place : avis donc aux retardataires.

Nous publierons le programme très prochainement.

**Congrès du Black-Rot**

La Société d'agriculture de la Gironde organise, pour la seconde fois à Bordeaux, un congrès du black-rot, qui aura lieu les 7 et 8 décembre prochain. Elle a fait appel à la bienveillance habituelle des compagnies de chemin de fer pour en faciliter l'accès, par une réduction de tarif de transport, au plus grand nombre possible d'intéressés ; elle prie les personnes qui désirent bénéficier de la faveur probable qui leur sera ainsi accordée, de vouloir bien se faire inscrire, avant le 15 novembre, au siège de la Société, 9, cours du Trente-Juillet, à Bordeaux.

**Comice agricole des Bas Plateaux du Quercy**

La prochaine assemblée générale aura lieu à Concots, le dimanche 22 novembre prochain, à 2 heures très précises, dans la grande salle de la mairie.

**Saint-Céré**

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a renouvelé le vœu suivant :

« Le conseil prie M. le préfet de transmettre à M. le ministre des travaux publics tous ses vœux pour que la demande de concession du tramway, déposée dans ses bureaux, soit l'objet de toute sa sollicitude et que cette concession soit accordée à la Compagnie Rougié, qui présente toutes les garanties nécessaires. »

Le conseil remercie à l'avance le gouvernement, au nom de toute la population, pour le réel service qu'il lui rendra. »

**Vayrac**

Notre compatriote, M. Henry Peylet, licencié en droit, est nommé receveur des domaines au bureau de St-Macaire (Gironde).

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

Les troupes de passage continuent à affluer à Cahors. Dimanche, 8 novembre, M. Rivey est venu nous donner *Le plus Heureux des trois*, comédie bouffe de MM. Labiche et Gondinet et *La Boule*, une autre comédie bouffe de MM. Meilhac et Halévy. La composition du spectacle, direz-vous, était attrayante pour les amis du rire, nous ne dirons pas le contraire, car on est toujours bien aise d'entendre du Labiche et du Meilhac ; mais il nous semble que M. Rivey est tombé dans un défaut commun à ses confrères : pour faire mieux, il risque de ne pas faire bien. Non que nous ayons passé une mauvaise soirée, au contraire, mais c'était un peu long, d'autant plus que la comédie de MM. Meilhac et Halévy eût suffi à satisfaire les plus mélancoliques.

*Le plus heureux des trois* a été accueilli un peu froidement. L'interprétation était bonne pourtant, mais on aurait désiré peut-être un peu plus d'entrain. En revanche, *La Boule* a obtenu le succès que cette pièce mérite Spirituelle et vive, cette pièce est à la fois une étude de mœurs et une critique de ce qui se passe tous les jours autour de nous. Ses personnages, depuis *Paturel* le bourgeois à la merci de son domestique, *la Musardière*, le gâteux galant, *Camusot*, le juge préoccupé par son ménage, jusqu'à maître *Martineau*, l'avoué qui dessine à l'audience, sont des types vécus et étudiés avec soin.

En somme bonne soirée pour les spectateurs et pour les impressarii qui ont fait salle comble.

Jeudi 12 novembre

Tournée JANE MAY

LA PETITE FADETTE

Pièce en 2 actes, de Georges Sand

Si jamais je te pince

Vaudeville en 3 actes, de E. Labiche

EXTRA-LUCIDE

Pièce bouffe en un acte de M. Jean Hubert

**Dernières nouvelles**

**Elections législatives**

GIRONDE

MM. Decrais, républicain... 4,781 voix  
Ferret, radical... 3,471  
Cliché, socialiste... 2,344

(Ballottage)

LOIRE-INFÉRIEURE

M. de la Biliat, conservateur... 16,551 élu

A la Chambre

La Chambre continue la discussion de l'interpellation sur l'Algérie.

La Chambre décide que l'interpellation de M. Mirman sur le congrès de Reims, sera discutée jeudi.

**A VENDRE** un joli PHAÉTON à 4 places, à l'état de neuf, essieux à patent. S'adresser au bureau du journal.

**BEC IMPÉRIAL RUSSE**

A INCANDESCENCE POUR LE GAZ  
Economie : 50 0/0

Pas de chaleur. — Pas de fumée

La supériorité du Bec Impérial Russe sur tous les systèmes existant à ce jour, réside dans la constitution du manchon qui est en tissu spécial le rendant irrétrécissable.

Jean LARRIVE, dépositaire à Cahors.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Solcil*.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

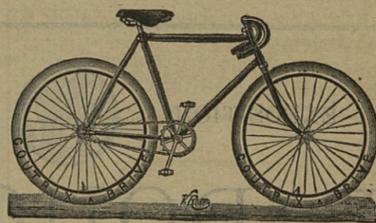
**GOUTEZ**

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaude

3, rue de la Préfecture

**USINE A BRIVE**



FABRE, horloger à Cahors.

**A LA BOULE D'OR**

H. FABRE  
10, RUE DE LA MAIRIE, 10  
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE  
ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS  
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors  
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre,

Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph<sup>o</sup> DEREGQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom

Bibliographie

LE POUR ET LE CONTRE, journal financier, 1, rue de la Bourse, Paris. Abonnement 10 fr. par an. — Sommaire du N° de 8 novembre :

I. — L'élection présidentielle aux Etats-Unis et ses conséquences. — L'impôt sur la rente et les projets Coehery. — Le privilège de la Banque de France. — Revue du marché. — L'emprunt espagnol. — Le bec Auer. — Compagnie des phosphates de France. — Valeurs d'assurances. — Chronique des mines d'or. — Chronique du centre. — Hauts-Fourneaux de Franche-Comté — Fonderie de cuivre de Lyon-Mâcon. — Chronique du Nord. — Compagnie des mines de Bethune. — Situation de l'industrie houillère dans le Pas-de-Calais. — Valeurs Américaines. Nouvelles et informations. — Assemblées et dividendes : Charbonnage du centre du Dinetz (Almaznaña). — Charbonnage de Prokhorow. — Charbonnage de Savre et Moselle. — Usine Baume et Marpent. — II. Consolidated Goldfield. — Tabacs ottomans. — Gaz et Eaux. — Entrepôts et magasins généraux de Paris. — Sucrerie, raffinerie d'Egypte. — III. Bilans, Avis divers, Cotes et tirages.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois	
	Paris et Seine	50 <sup>f</sup>	26 <sup>f</sup>	14 <sup>f</sup>
	Départements	56	29	15
	Etranger	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUBOURG & C<sup>o</sup>

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUBOURG & C<sup>o</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR 4, Rue S<sup>te</sup>-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

ORFÈVRE CHRISTOFLE  
GOUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & C<sup>o</sup> Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy  
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Représentants demandés dans toutes les communes pour placer montres, pendules, bijoux, couverts, couteaux, etc., importantes remises, maison sérieuse, envoi des instructions gratis. Ecrire au Gérant des Producteurs, 81, rue des Archives, Paris.

SITUATION 10,000 francs par an env. offerte dans chaque département, sans dérangement à personnes ayant relations, préférence Officiers ministériels, Ecclésiastiques, Agents assurances. — Ecrire avec timbre pour réponse : Directeur G<sup>o</sup> Universal Gold Syndicate, 56, New Broad Street, E. C., Londres.



25 ANS DE SUCCÈS.  
MAISON DE CONFIANCE  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
A. ADOUARD  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRIÈRE)  
NOTA.—M. ADOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: ADOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

PIANOS  
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).